

Le mot du Président

Je vais tout simplement revenir sur les propos introductifs de mon rapport moral. Nous venons de vivre une année riche en événements joyeux mais aussi avec beaucoup d'incertitudes tant pour notre pays que pour le reste du monde. Une Assemblée nationale fragile, un budget difficile à boucler, l'avenir de nos retraites incertain, des débats de société qui n'aboutissent pas : la fin de vie, l'accès aux soins. Comment faire face à toutes les inquiétudes qui en découlent ?

Je retiens de la lecture récente d'un livre publié par un psychiatre Jérôme Palazzolo "Face à la brutalité du monde, ne pas fuir mais tenir" quelques lignes de conduite qui m'ont semblé pertinentes. Pour l'auteur, la surexposition médiatique nous expose à des émotions fortes et à l'agressivité. Alors il nous faut apprendre à faire baisser le niveau de stress et à remplacer les émotions par des pensées rationnelles. Ne pas hésiter à débrancher les chaînes d'information en continu et à se recentrer sur soi et ses proches, s'obliger à faire chaque jour quelque chose qui procure du plaisir. Mais aussi, agir auprès des autres. S'engager permet de prendre conscience et de partager ses valeurs. Bref apporter sa petite part de calme à un monde agité.

C'est ce que nous essayons de faire à Initiativ'Retraite. Cela ne nous empêche pas d'appuyer notre fédération nationale qui suit les nombreux dossiers qui nous préoccupent : la dépendance, la fin de vie, l'accès aux soins, les complémentaires santé, la fiscalité.

Localement, nous allons vous proposer un peu de convivialité et de culture avec une sortie de 2 jours entre Périgord et Quercy (15 et 16 mai) puis la découverte de la centrale nucléaire de Civaux (23 septembre) dont provient une bonne partie de l'électricité charentaise surtout quand il n'y a ni vent ni soleil. Le 16 d'octobre, vous aurez une réunion d'information avec un notaire et un conseiller patrimoine sur le thème succession et transmission du patrimoine. Nous comptons sur votre présence.

Le président,

Jean-Pierre TOUZÉ

ELECTIONS MSA

Entre le 5 et le 16 mai, par internet ou par courrier, pensez à VOTER pour élire vos délégués MSA

L'essentiel de l'assemblée générale du 21 mars

Notre AG comptait 188 adhérents présents ou représentés grâce aux pouvoirs donnés. Le quorum était atteint. Le président a accueilli les adhérents et les partenaires présents. Le vice président a présenté le procès-verbal de l'AG 2024. Ensuite, il a rappelé l'activité 2024 qui a été retracée sur notre site internet (réunions du CA, voyages et sorties, communication, représentations diverses et réunions régionales et nationales. En conclusion, il a rappelé qu'au **31 décembre 2024 nous avons 617 adhérents contre 589 au 31/12/2023**. Il a aussi évoqué son rôle dans les instances régionales.

Patricia Duclos, trésorière, a présenté les comptes 2024. Les **dépenses se sont élevées à 21 878,73 €** dont :- reversements de cotisations 3 992 € - Frais de fonctionnement 5 895,29 € (dont 3 395 € frais de déplacement abandonnés par les bénévoles) - Voyages et sorties 8 198,80 € - AG : 3 792,64 €

Les produits se sont élevés à 24 329,46 € dont :

- Cotisations : 10 790 € - Subvention : 30 € - Voyages : 8 584,39 € - Produits financiers : 334,07 € - Dons - abandons frais bénévoles : 3 395 €

L'exercice 2024 se solde par un résultat bénéficiaire de 2 450,73 €.

Le bilan s'équilibre à 14 998,88 €. **En conclusion, une situation financière très saine qui permet de ne pas augmenter la cotisation 2026.**

Le président dans son rapport moral nous a donné quelques clés pour affronter cette période d'incertitudes et annoncé les activités proposées pour 2025.

Philippe Barbier, délégué régional Aquitaine a présenté une étude sur les déserts médicaux et présenté les diverses mesures pour tenter d'en réduire les conséquences.

Ensuite, Mme Gaborit de l'UDAF a présenté les différentes mesures de protection des majeurs. Le support de son intervention est accessible sur notre site <https://www.initiativ-retraite.fr/>

Nous reviendrons sur ces deux sujets dans un prochain numéro.

Communiqué de presse : Non à la suppression de l'abattement fiscal sur les retraités

Une fois encore...les retraités mal traités

Les retraités sont des agents économiques et des citoyens responsables, parfaitement conscients des difficultés auxquelles notre pays est confronté. A ce titre, ils sont prêts à participer à l'effort national de redressement si celui-ci était décidé, mais à la condition expresse que cet effort soit équitablement réparti entre toutes les composantes de la population française.

Or force est de constater que certains responsables sont tentés une fois encore de ne demander de contribution qu'aux seuls retraités. Des articles de presse récents ou des déclarations de personnalités qualifiées tendent à démontrer que les retraités bénéficieraient aujourd'hui d'avantages indus qu'il conviendrait de supprimer. Ainsi en est-il de l'abattement fiscal de 10% sur leurs revenus, objet de ces critiques qui n'hésitent pas à user d'arguments trompeurs. Faut-il rappeler que cet abattement fiscal n'a jamais été lié à de quelconques frais professionnels ; il résulte d'une décision prise en 1978 sous le gouvernement de Monsieur Raymond Barre destinée à atténuer la perte de ressources induite par le passage de l'activité à la retraite. Et cette perte de ressources, réelle à l'époque, le demeure hélas encore aujourd'hui.

Si cet abattement fiscal devait être supprimé, nul doute que les retraités considèreraient qu'ils ne sont pas traités comme le reste de la population. En outre une telle décision rendrait de fait imposable bon nombre de retraités qui aujourd'hui ne le sont pas, infligeant à ceux-ci une double peine, puisqu'ils perdraient aussi certaines aides sociales dont ils bénéficient aujourd'hui, justement parce qu'ils ne sont pas imposables.

C'est pourquoi la CFR s'oppose à toute décision de ce type qui demanderait une contribution spécifique de nos retraités au redressement national du pays, quand le reste de la population y échapperait.

Communiqué de presse CFR N°149

Evolution du différentiel CCPMA

Les retraités percevant une rente différentielle CCPMA vont voir celle-ci convertie en 2025 en un capital unique versé en une seule fois selon un calendrier qui s'étalera sur toute l'année.

Un premier lot de courriers annonçant cette opération a été envoyé par CCPMA Retraite vendredi 14 février à 500 retraités pour un paiement de leur capital prévu le 26 mars. Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à contacter les points CCPMA RETRAITE indiqués sur le courrier reçu.

Le numéro d'appel dédié est : 01 88 45 55 45.

Les services Initiativ Retraite

Avec INITIATIV'Retraite 16, ce sont aussi des moments conviviaux, des sorties, des voyages et des remises chez nos partenaires, nationaux ou locaux, en matière de santé, d'assurance, de frais bancaires, de loisirs, etc...

Quelques exemples de partenariat : Mutualia, Agrica, Groupama, Crédit agricole, Homair-Tohapi, C.E.R. (centre de gestion, Carte Butterfly (multi enseignes).

N'hésitez pas à consulter le site initiativ-retraite.fr ou contactez les membres de votre conseil d'administration pour plus de renseignements.

Dates à retenir

Le mardi 23 septembre : visite de la centrale de Civaux et découverte de Montmorillon (s'assurer que carte d'identité à jour)

Le 16 octobre : conférence sur les successions par un notaire et un conseiller patrimoine GROUPAMA

Sortie entre Périgord et Quercy

Très important : l'inscription et le paiement sont à faire dans les meilleurs délais auprès de CM Tour comme indiqué sur le bulletin réponse. Pour tout renseignement contacter Solange Dussubieux au 06 52 86 52 47 ou CM Tour au 05 45 69 70 94.